



CONSEIL EUROPEEN POUR LES LANGUES  
EUROPEAN LANGUAGE COUNCIL

CONFERENCE virtuelle CEL/ELC 2021  
Université d'Anvers, 2-3 décembre 2021

### ***Langues et droits pour une société inclusive***

#### **Appel à contributions**

En raison des migrations et de la mobilité interne, les pays et villes européens sont devenus de plus en plus multiculturels et multilingues et accueillent des locuteurs natifs de centaines de langues. Ces personnes ne maîtrisent pas toujours les langues des pays qui les accueillent et doivent donc compter sur l'assistance linguistique (c'est-à-dire la traduction et, surtout, l'interprétation communautaire) pour pouvoir communiquer avec les autorités et les prestataires de services, et avoir accès aux services sociaux. Cependant, l'assistance linguistique n'est pas toujours disponible et, là où elle l'est, sa qualité est souvent insuffisante. Il en résulte un accès limité ou impossible aux services et, en violation des principes inscrits dans la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, une discrimination de facto fondée sur la langue. Les conséquences peuvent être graves, notamment dans des domaines sensibles comme les soins de santé ou la justice, où la santé ou la liberté des personnes sont en jeu.

Les traducteurs et interprètes ainsi que les médiateurs (inter)linguistiques et (inter)culturels ont un rôle fondamental à jouer afin de garantir la mise en œuvre et la jouissance des droits et la construction d'une société véritablement inclusive. Or le rôle des institutions est tout aussi important, car une législation adaptée et des politiques appropriées sont une condition préalable à la fourniture de services de traduction, d'interprétation et de médiation de qualité par des traducteurs, interprètes et médiateurs qualifiés.

L'assistance linguistique, cependant, n'est pas seulement nécessaire entre les langues. Pour diverses raisons, les citoyens et utilisateurs de services peuvent être incapables de comprendre les textes produits par les autorités ou les prestataires de services publics – ils bénéficieraient grandement d'une communication plus accessible. Or la simplification des textes n'est en aucun

cas une pratique courante, même s'il s'agit, là encore, d'une question de droits linguistiques.

Nous vous invitons à soumettre des propositions de présentations de 20 minutes ou d'affiches, **en anglais ou en français**, portant sur la question des langues, des droits et de l'accès aux services. Les sujets possibles comprennent, mais ne sont en aucun cas limités à :

- Les besoins et les droits linguistiques
- La dimension linguistique de la migration
- Législation et instruments juridiques européens et/ou nationaux
- Politiques linguistiques européennes et/ou nationales
- Activités de sensibilisation axées sur les questions linguistiques
- Traduction, interprétation, médiation et politiques d'inclusion
- Droits linguistiques, prestation de services de traduction et d'interprétation dans les situations d'urgence (catastrophes naturelles ou causées par l'homme, pandémies, etc.)
- Formation, qualification et professionnalisation du service public de traduction et d'interprétation et de médiation linguistique et culturelle
- Qualité des services publics de traduction et d'interprétation et de médiation linguistique et culturelle
- Éthique professionnelle dans le service public de traduction et d'interprétation et de médiation linguistique et culturelle
- Service public de traduction et d'interprétation, médiation linguistique et culturelle et vulnérabilité
- Technologie et service public de traduction et d'interprétation
- Bonnes/mauvaises pratiques en matière de traduction et d'interprétation du service public et de médiation linguistique et culturelle
- Traduction, lingua franca et autres formes de communication non médiatisée
- Communication publique et simplification des textes

### **Résumés**

Les **résumés** (500 mots maximum) doivent être envoyés à [celelc@unicatt.it](mailto:celelc@unicatt.it) avant le **15 mai 2021**.

La **notification** de l'acceptation ou du rejet sera donnée avant le 15 juin 2021

**Date limite d'inscription : 31 octobre 2021**

**Frais d'inscription** (pour les membres du CEL/ELC ayant dûment réglé leur cotisation, les frais d'inscription sont supprimés) :

- € 100 pour les présentateurs/trices
- € 50 pour les participants/tes
- € 30 pour les doctorants/tes

**Comité scientifique**

Anastasia Atabekova, Université de l'amitié des peuples de Russie

Vilma Bijeikienė, Université Vytautas Magnus

Manuel Célio Conceição, Universidade do Algarve

Diana Cotrău, Universitatea Babeş-Bolyai

Rosa Maria Frejaville, Université Jean Monnet, Saint-Etienne

Michael Kelly, Université de Southampton

Roma Kriaučiūnienė, Université de Vilnius

Wolfgang Mackiewicz, Université libre de Berlin

Javier Martos, Université de Séville

Kris Peeters, Université d'Anvers

María del Carmen Arau Ribeiro, Institut polytechnique de Guarda

Ruth Tobias, Université libre de Berlin

Mireia Trenchs-Parera, Universitat Pompeu Fabra

Jolanta Urbanikowa, Université de Varsovie

Piet Van de Craen, Vrije Universiteit Brussel

Maurizio Viezzi, Université de Trieste

Maria Teresa Zanola, Université Catholique du Sacré Cœur, Milan

**Comité d'organisation**

Anastasia Atabekova, Université de l'amitié des peuples de Russie

Manuel Célio Conceição, Universidade do Algarve

Roma Kriaučiūnienė, Université de Vilnius

Kris Peeters, Université d'Anvers

Maurizio Viezzi, Université de Trieste

Maria Teresa Zanola, Université Catholique du Sacré Cœur, Milan

**Comité local d'organisation à l'Université d'Anvers**

Kris Peeters

Esther de Boe

Nelly Grebeneva

Mathijs Verhaegen

**Secrétariat CEL/ELC**

Anna Serpente

